

Initiatives ministérielles

crois pas que les agriculteurs de l'Est veuillent être subventionnés.

On parle d'un fonds de transition de 300 millions de dollars, étalé sur les six prochaines années, pour les agriculteurs de l'Est, mais on n'a pas donné beaucoup de précisions là-dessus. L'allocation de ces fonds pose certains problèmes. Il reste à décider comment se ferait la répartition exactement, mais on a entendu dire qu'environ 100 millions de ces 300 millions seraient réservés aux agriculteurs. Cela leur permettrait de mettre au point de nouvelles stratégies de mise en marché pour leur grain et favoriserait une plus grande diversification. Ainsi les cultures de pois, de lentilles et de haricots seraient plus répandues, parce que les agriculteurs n'osent pas cultiver des céréales quand les prix sont à la baisse.

Il est probable qu'on voie aussi des produits à valeur ajoutée sortir de l'industrie de la transformation. Nous aimerions certainement obtenir de tels résultats. Nous avons essayé de ne regarder que les améliorations pour l'industrie, et nous sommes heureux de voir les agriculteurs s'adapter aux conditions du marché et cesser de choisir leurs cultures en fonction des profits artificiels ou élusifs qu'ils peuvent en tirer.

Les réformistes ont exprimé leurs préoccupations face aux modifications proposées. Même si le projet de loi ne traite pas des aires de chalandise, il est fort probable que ce sera la côte ouest, la côte est, les États-Unis et Churchill.

L'utilisation du port de Churchill en tant que partie de la zone d'attraction commerciale peut soulever un problème. En 1994, le port a fait état d'une perte de 6 millions de dollars. Le trafic a augmenté de 11 p. 100, compte tenu de l'expédition de 322 000 tonnes, volume qui ne correspond toutefois qu'aux deux tiers de celui dont Churchill a besoin pour atteindre le seuil de rentabilité.

Nous avons besoin de précisions de la part du gouvernement et du ministre de l'Agriculture quant à la solution qu'ils envisagent au problème de Churchill.

Comme je l'ai déjà dit, les modifications au système de mise en commun marquent seulement le début de nombreux changements qui devraient être effectués à la Commission canadienne du blé. Mon collègue de Végréville a évidemment précisé que la première étape à franchir devrait être la démocratisation de la commission. Le gouvernement n'a pas tenu compte de cette proposition et, en fait, il se penche sur d'autres aspects; nous l'appuyons dans certains cas, mais pas toujours.

Cependant, en parlant avec les agriculteurs, nous avons entendu leurs préoccupations face aux pratiques de commercialisation.

Comme le député de Végréville l'a fait remarquer, la commission du blé exerce un monopole sur l'achat, mais certainement pas sur la vente. Les agriculteurs doivent s'adresser à la commission pour vendre leur blé ou leur orge destiné à l'exportation ainsi qu'à la consommation intérieure. Les agriculteurs n'ont pas le choix de vendre leur blé directement à des points situés aux États-Unis sans passer par la commission et ceux qui le font enfreignent la loi et s'exposent à des poursuites criminelles, à

moins, évidemment, qu'ils s'adressent aux bureaux de la Commission canadienne du blé.

• (1920)

Tout ce que veulent les agriculteurs, c'est un système ouvert, libre de la surréglementation et des restrictions de l'État. Il est clair que ce ne sont pas les bureaucrates qui veulent améliorer le système, mais ceux qui fonctionnent directement à l'intérieur du système et qui ont un intérêt économique à ce qu'on apporte des améliorations.

La Commission canadienne du blé peut bien prétendre que son comité consultatif composé de 11 organismes élus par les agriculteurs sert de lien entre les Canadiens et la commission, mais je prétends que ce n'est rien d'autre qu'un rôle symbolique. Le comité consultatif n'a pas l'influence ni le pouvoir nécessaires pour faire apporter les changements nécessaires pour faire entrer la commission dans le XXI^e siècle. Les agriculteurs savent comment s'y prendre pour la rendre efficace. Ce qui s'impose pour servir les intérêts des agriculteurs, c'est une commission dont les membres sont élus par ces derniers, non un comité consultatif.

Il vaut la peine de noter que nous commençons également à observer des signes de mécontentement de la part des provinces à l'endroit de la Commission canadienne du blé. Tout d'abord, nous avons appris que le ministre de l'Agriculture de l'Alberta songe à tenir un référendum sur un double régime de commercialisation des céréales. Puis, la semaine dernière, le ministre de l'Agriculture du Manitoba, M. Harry Enns, a laissé entendre qu'il ne s'opposerait pas à une modification du rôle de la Commission canadienne du blé si cela améliorait les possibilités pour les agriculteurs de vendre du blé aux États-Unis.

Je crois vraiment que la Commission canadienne du blé est d'accord pour examiner des projets de réforme afin d'en accroître l'efficacité dans les années 1990. Le gouvernement actuel n'a d'autre choix que de répondre à ces préoccupations. Dès le premier jour où les réformistes sont arrivés à la Chambre, nous avons suggéré des modifications importantes à la commission en ce qui a trait à la commercialisation des céréales. Le projet de loi C-92 remanie plus ou moins la commission, mais il s'agit certes d'un pas dans la bonne voie.

Je tiens à assurer à la Chambre que les réformistes appuieront le projet de loi C-92. Nous l'avons déjà dit et nous le dirons encore. À l'ère de la mondialisation des marchés et de la suppression des barrières commerciales et des subventions, il est impérieux que les agriculteurs canadiens, qu'ils soient dans le secteur assujéti à la gestion de l'offre ou dans la production céréalière, soient prêts à s'adapter à de nouvelles conditions. Le projet de loi C-92 aidera dans une faible mesure les agriculteurs à faire la transition vers les réalités de l'ALENA et de la mondialisation des marchés.

Le gouvernement libéral est souvent myope, essayant de réparer des pneus crevés alors qu'il devrait acheter des pneus neufs ou peut-être même concevoir une nouvelle automobile. L'avenir est prometteur pour les céréaliers si le gouvernement peut se mettre au diapason et se montrer aussi progressiste que les agriculteurs.

Je dirai en terminant que la Commission canadienne du blé devrait offrir plus de choix aux agriculteurs. Elle devrait être